

1 Place des Droits de l'Homme
26 400 DIVAJEU
Tél. : 04 75 25 12 44
E-mail :
mairie.divajeu@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU
du
CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment convoqué le 2 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. ESTEOULLE René, Maire.

Présents : ACHARD Pierre-Alexandre, BAILLET Jean-Marc, DORIER Alain, EYMERY Jérôme, GINOUX Jean-Jacques, GRESSE Christian, MARTY Jean-Pierre, MULLER Patricia, MYSAK Jérôme, PERETTI Géraldine, PERMINGEAT Adrian, TISSEAU Jean-François.

Absentes, excusées : BASTET Guylaine, JOUVET Nadine.

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 00.

Secrétaire de séance : TISSEAU Jean-François.

Le compte rendu du conseil précédant est ADOPTE à l'unanimité, des membres présents.

Ordre du jour :

Point n° 1 – VOIRIE COMMUNALE :

Acquisition terrain pour élargissement VC2 des Porteronds

- Suite au relevé topographique et du document d'arpentage établis par le cabinet d'architectes GEO VALLEES de Crest, il s'avère que l'assiette de la voie s'est déplacée dans le temps et occupe en totalité une parcelle privée cadastrée section A n° 821 d'une superficie de 89 a. Cette parcelle a reçu un revêtement bicouche depuis de nombreuses années et sert de voie de circulation aux véhicules de la circulation publique. Le propriétaire reçu en mairie le 22 avril 2022 a fait savoir qu'il n'était pas opposé à céder cette parcelle à la commune à l'euro symbolique. Le maire précise que cette parcelle présente un autre intérêt pour la commune dans le cadre du projet d'assainissement, car elle sera traversée par un collecteur d'eaux usées. Il propose à l'assemblée d'acquérir cette parcelle.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents

- Concernant ce projet d'élargissement de la VC 2, le Maire fait le point sur les rencontres avec cinq propriétaires riverains concernés : aucun avis défavorable, tant sur le projet présenté que pour la cession des terrains à la commune à l'euro symbolique. Deux riverains cités dans le rapport du géomètre ne sont plus concernés suite à l'achat par la commune d'une parcelle et son intégration dans le domaine public.

Point n° 2 – BUDGET :

- **Aménagement budgétaire :** - Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des observations de la trésorerie de Crest suite à la prise en charge du budget eau assainissement de l'année 2022. Des ajustements budgétaires sont nécessaires sur ce budget.

Il est nécessaire de voter des virements de crédits et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT :

- **DEPENSES :** - 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :
 - 2315 : - 26 307 € - Installation, matériel et outillage techniques,
 - 238 : - 26 307 € - Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles

AVIS FAVORABLE à l'unanimité, des membres présents.

- Soutien humanitaire à l'Ukraine : Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nombreuses actions de solidarité sont menées dans la Drôme, notamment grâce à l'engagement des élus locaux fédérés au sein de l'AMF 26. Il propose que la commune de Divajeu s'associe à ce soutien de solidarité en votant une subvention. Le conseil municipal fixe cette subvention à 1 000 €.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents.

- Aménagement budgétaire : (virement de crédits) – Suite à la délibération de soutien humanitaire à l'Ukraine n° 2022-05-04 du conseil municipal en date du 9 mai 2022, il est nécessaire de voter des virements de crédits et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- **DEPENSES** : - 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé- soutien humanitaire à l'Ukraine... : 1 000 €
- 615231 – Voiries..... :- 1 000 €

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents.

Point n° 3 – DOSSIER SDED :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision d'effectuer des travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment communal Latard. Travaux dont le montant s'élève à 14 744 €/HT.

Il rappelle également que la commune adhère au SDED à travers de sa formule « Energie Plus » lui donnant accès à une aide pour des travaux de performance énergétique.

Il propose donc de solliciter le SDED au titre de cette formule pour l'obtention d'une aide financière. En contrepartie la commune cédera au SDED les Certificats d'Economie d'Energie correspondant à ces travaux.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents.

Point n° 4 – INFORMATIONS DIVERSES. :

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine. **Avis Favorable.**
- Information sur l'arrêté préfectoral concernant la propagation de la grippe aviaire et les mesures à prendre, notamment le confinement des animaux concernés.
- Demande de subvention du lycée Armorin de Crest pour l'organisation d'un évènement « challenge des sportifs des terminales ». **Avis Favorable d'accorder une subvention de 50 €.**
- Le maire demande à l'adjoint délégué de faire effectuer des analyses par un laboratoire agréé pour la recherche des C.V.M (Chlorure de Vinyle Monomère), sur les anciennes canalisation d'AEP (Choméane) identifiées dans le Schéma Directeur de l'Eau Potable.
- Monsieur Christian Gresse fait part à l'assemblée qu'une personne à mobilité réduite a signalé qu'il était très difficile de se déplacer en fauteuil roulant dans les allées du cimetière en raison de l'importante couche de gravier. Ce signalement sera pris en compte et une solution sera recherchée.
- Monsieur Alain DORIER informe que les travaux d'aménagement d'un Jardin des Souvenirs, cimetière de Lambres, vont débuter fin mai ainsi que les travaux de consolidation du rocher et mur de la chapelle Saint-Blaise du Haut Divajeu.
- L'ASA Drôme a fait savoir que la course de côte automobile se déroulera les 12, 13 et 14 août 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Vu le Maire
René ESTÉOUILLE



L'Adjoint délégué
J-F TISSEAU